



**INSCRIPTION RENDEZ-VOUS SAINT-HUBERT
DE LA MOSELLE
SAMEDI 22 OCTOBRE 2022 A MORHANGE**

Le rendez-vous est fixé à 8h00 à l'**Hôtel-Restaurant La Claire Forêt** – 2 Chemin de la Claire Forêt - 57340 Morhange (Plan ci-joint).
Les jugements se feront en continu sans interruption jusqu'à 14h00. A l'issue des rencontres, un pot de l'amitié est prévu, suivi d'un repas servi sur place. Les résultats seront annoncés à la fin du repas.

Les inscriptions (*repas compris*) sont à renvoyer accompagnées de votre règlement à :
FEDERATION DES CHASSEURS DE LA MOSELLE - 1 RUE DE LA PASSOTTE - 57078 METZ CEDEX 03

Attention : Le nombre de participants sera limité. Les inscriptions seront prises dans l'ordre d'arrivée jusqu'au 3 octobre 2022 (cachet de la poste faisant foi)

Pour toutes informations complémentaires : Raphaël WITTISCHE 03.87.75.82.82 ou 06.77.02.79.83

Veuillez compléter le coupon ci-dessous en « LETTRES MAJUSCULES »

CHASSEUR

Nom : Prénom :
Adresse :
N° Tél : Portable : Email :
N° permis validé (à présenter au concours) :

Le permis de chasser devra être validé pour le département de la Moselle

CHIEN

Nom avec AFFIXE :
RACE :: Mâle Femelle
LOF : TAT ou PUCE :
Carnet de travail : Date de naissance : .../.../20....

CATEGORIE (cochez la case correspondante à votre catégorie d'engagement) :

- Junior (-20 ans à la date du jour de la sélection) ou Chasse Accompagnée
Avec Chien d'Arrêt ou Spaniel non Trialisant..... gratuit (repas compris)
- Chasserresse avec Chien d'arrêt non Trialisant 35 € (repas compris)
- Chasserresse avec Chien d'Arrêt Trialisant * 35 € (repas compris)
- Chasseur avec Chien d'Arrêt non Trialisant..... 35 € (repas compris)
- Chasseur avec Chien d'Arrêt Trialisant* 35 € (repas compris)
- Chasseur ou Chasserresse avec Chien Spaniel non Trialisant 35 € (repas compris)
- Chasseur ou Chasserresse avec Chien Spaniel Trialisant* 35 € (repas compris)
- Archer avec Chien d'arrêt ou Spaniel non Trialisant 35 € (repas compris)
- Repas supplémentaire (30 €).....30 € X repas =€

Total à régler (ordre FDC57) : €

*Pour les Catégories "Trialisant", joindre obligatoirement une photocopie du carnet de travail mentionnant la récompense obtenue et indiquez le N° du carnet de travail (Un chien est dit "trialisant" selon l'art.8 du Règlement des RSH, « chien ayant obtenu, en France ou à l'étranger, le qualificatif TRES BON en épreuve officielle de field-trial ou un BICP 1^{ère} ou 2^{ème} catégorie. Le BICP 3^{ème} catégorie, l'obtention d'un CQN ou du qualificatif « Bon » en field-trial ne donne pas accès à la catégorie Trialisant.

Je décharge par la présente l'organisateur de toute responsabilité civile et pénale.

Fait à : Date : .../.../2022 Lu et Approuvé Signature :